

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 26 (1999)  
**Heft:** 4-5

**Rubrik:** Pages officielles

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Bogue de l'an 2000

# Ce que vous devez savoir !

**L'informatique est utilisée pour l'approvisionnement énergétique, dans les hôpitaux et les banques et dans mille autres secteurs. Avant le changement de millénaire, la question se pose de savoir si la technique est capable de maîtriser le passage du cap de l'an 2000 sans problème. Un aperçu.**

Le bogue de l'an 2000 est un problème à prendre au sérieux, qui va surgir dans le monde entier au même moment. Les effets et les risques qui peuvent en découler dépendront du travail effectué au préalable par les pouvoirs publics et l'économie privée pour résoudre les éventuels problèmes. En Suisse, le passage à l'an 2000 peut être attendu avec sérénité, pour autant que soient menés à terme les travaux entrepris.

Pour ce qui est de l'étranger, un examen de la situation sur place est nécessaire. Cette dernière peut se présenter très différemment dans chaque pays et même dans chaque secteur.

## L'origine du problème

Les extrémistes qui prédisent la fin du monde pour le changement de millénaire ou tirent profit de la situation pour gagner de l'argent en montant des escroqueries ne se sont pas suffisamment renseignés à ce sujet. Le bogue de l'an 2000 est à ramener à deux problèmes techniques banals, avant tout l'enregistrement de l'année à deux chiffres plutôt qu'à quatre: 99 au lieu de 1999. Peuvent en découler des fonctions défaillantes pour le traitement des données, le pilotage et le contrôle des processus de production, d'administration et de distribution, le domaine immobilier (par exemple installations de climatisation, ascenseurs et systèmes d'entrée), les installations simples programmables et les appareils. Bref,

le problème peut survenir partout.

Il est donc important que non seulement les pouvoirs publics et l'économie privée fonctionnent, mais également l'approvisionnement de base. S'agissant de la Suisse, on peut admettre que la production et la distribution d'énergie pourront répondre à la demande. Pour les infrastructures de communication et d'information, il ne devrait également pas y avoir d'autres problèmes que ceux inhérents à tout changement d'année (par exemple surcharge du réseau, en particulier pour la téléphonie mobile). Les moyens de transport vont assurer leurs tâches avec la sécurité habituelle. En revanche, on ne peut pas totalement exclure des désa-

gréments dans le trafic aérien (horaires des vols). L'approvisionnement de la population en biens de première nécessité peut être considéré comme garanti.

## Y2K Focal Point

La Banque mondiale et de nombreuses entreprises de consultance privées préparent des tables continuelllement actualisées des risques par pays. Les médias locaux informeront en général aussi sur les risques nationaux. Beaucoup d'Etats ont mis en place un « national Y2K focal point ». Ces centres d'information officiels devraient être en mesure de donner des renseignements précis sur la situation dans le pays.

## Situation à l'étranger en général

La situation est plus difficile à évaluer à l'étranger qu'en Suisse. Elle doit être examinée sur place. En fonction

des résultats, il faudra, le cas échéant, prendre les mesures adéquates.

## Représentations suisses

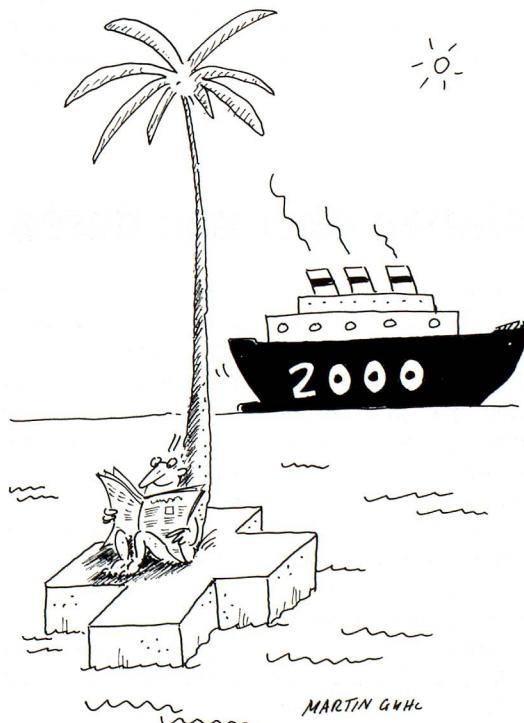
Les ambassades et consulats helvétiques à l'étranger ont testé leurs installations et équipements internes et sont prêts. Il ne faut pas s'attendre à d'importantes pannes de systèmes.

Malgré tout, un risque résiduel, lié en particulier aux conditions externes (approvisionnement électrique, télécommunications, postes, etc.), subsiste. Selon le pays, il faut ici compter avec des risques de pannes variables. Ainsi, en dépit de tous les efforts de prévention, on ne peut exclure des retards ou des interruptions temporaires dans le service des représentations suisses.

Il est donc expressément recommandé de prendre contact, si possible avant la fin de l'année encore, avec la représentation suisse pour les affaires qui ne peuvent souffrir de retard. Il s'agit en particulier de vérifier ses documents de voyage. Les nouveaux passeports et les prolongations de validité doivent être commandés à temps.

## Médecine

Un contact avec l'hôpital local peut se révéler judicieux. Mais aucun établissement hospitalier ne reconnaîtra d'incertitude quant à sa capacité de fonctionnement. De la manière de répondre, on pourra, dans une certaine mesure, juger de la crédibilité des déclarations. Pour éviter tous risques inutiles, il est recommandé de ne pas prévoir d'opérations planifiables ou d'interventions médicales à une date antérieure ou postérieure proche du passage à l'an 2000. Pour les événements non ajournables ou déjà prévus (par exemple une naissance), il convient, après estimation des risques, de prévoir où ils auront lieu.





Les personnes qui ont besoin de machines ou d'appareils médicaux et n'ont pu obtenir de garanties suffisantes concernant la continuité du traitement doivent envisager un transfert dans un établissement assurant les prestations médicales nécessaires pour le changement d'année. Les personnes suivant un traitement médical doivent conserver un stock suffisant de médicaments.

## Trafic aérien

En l'état des connaissances, il devrait y avoir moins de problèmes que prévu dans ce secteur. Pour ce qui concerne la Suisse, on ne s'attend à aucune perturbation, c'est-à-dire que le fonctionnement des compagnies aériennes, des aéroports et des contrôles aériens helvétiques devrait être normal. En revanche, il pourrait y avoir des retards et des pannes pour les compagnies et destinations exotiques. De tels projets de vacances pour fêter la nouvelle année sont plutôt déconseillés. Si un report est impossible, il faudra prévoir une marge de temps suffisante.

## Trafic de paiements

A la mi-mai, un test interbancaire a été effectué avec succès en Suisse, un effort unique au monde. Les systèmes informatiques de 112 banques commerciales, de la Banque nationale suisse (BNS) et de Postfinance ont été connectés à ceux de la Bourse suisse et des sociétés pour le virement des titres et des paiements pour simuler le changement de date. Ce test a garanti le fonctionnement également à l'occasion du changement de millénaire. La fiabilité du trafic de paiements (cartes de crédit incluses) et de l'approvisionnement en argent liquide par les distributeurs est garantie.

Dans leur pays de résidence, les Suisses de l'étran-

## Envoi du matériel de vote: attention «délais»

*Conformément à la procédure de vote et à la loi fédérale sur les droits politiques, les délais d'envoi sont encore plus courts pour les élections au Conseil national que pour les votations fédérales. Ils sont malheureusement particulièrement courts pour les Suisses de l'étranger. C'est la raison pour laquelle nous vous conseillons d'effectuer votre acte électoral au plus vite. Nous en appelons à la compréhension des personnes qui reçoivent leur matériel de vote avec retard en raison d'un mauvais fonctionnement de la poste.*

**NYF**

ger dépendent de la sécurité du système étranger. Si les instituts financiers n'ont pas encore donné d'informations, il est recommandé de se renseigner auprès des banques en question pour savoir si le trafic de paiements fonctionnera sans anicroche. Pour les paiements avec des cartes de crédit à l'étranger, il n'y a pratiquement pas à craindre de problèmes supplémentaires liés au bogue de l'an 2000. Pour les paiements internationaux, il est important que tous les acteurs puissent fournir leurs prestations sans dérangement. Aussi est-il conseillé d'effectuer ses paiements internationaux à temps.

## AVS/AI

Selon les renseignements fournis par la Caisse suisse de compensation à Genève,

## Initiatives en bref

## Initiative pour une durée du travail réduite

L'initiative populaire pour une durée du travail réduite a été lancée par l'Union syndicale suisse (USS). Elle demande que la Constitution fédérale soit complétée comme suit:

1. La durée du travail annuelle est d'au maximum 1872 heures. Les jours fériés et les jours de vacances prévus par la loi sont déduits de ce nombre.

2. Elle peut être dépassée de 100 heures de travail sup-

les prestations (par exemple les rentes) sont assurées. Un test sera effectué avec les partenaires étrangers au troisième trimestre de cette année. Les éventuels problèmes pourront donc être corrigés à temps ou des mesures adéquates prises.

## Poste

Les lettres et paquets ne peuvent être acheminés que par des systèmes postaux et de transport qui fonctionnent. En Suisse, il n'y a rien à craindre de ce côté-là. A l'étranger, la fiabilité des prestations ne peut être évaluée que sur place. Les différents systèmes postaux et de transport peuvent être combinés en des réseaux compliqués, exactement comme pour les paiements. En raison de la complexité du trafic postal international, il est conseillé de prévoir une mar-

gement au plus, qui donnent droit à un supplément. En général, les heures supplémentaires sont compensées par du temps libre. Elles peuvent être reportées sur l'année suivante.

3. La durée maximale de la semaine de travail est de 48 heures, heures de travail supplémentaire y compris. Elle ne peut être dépassée. Tout contrat de travail fixe la durée du travail usuelle.

4. Les personnes tra-

ge de temps suffisante. Nous recommandons de poster le courrier de Nouvel An avant le 15 novembre 1999. Au-delà de cette date ou pour des envois ne pouvant souffrir de retard, il faut recourir aux services d'envois exprès (par exemple DHL ou TNT). Comme moins d'intermédiaires sont impliqués, les risques sont plus réduits. Pour être certain, il faut pourtant s'informer à temps auprès des entreprises concernées et ne pas attendre, là non plus, le dernier moment pour envoyer son courrier.

*Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au*

*Délégué à l'an 2000*

*Sonneggstrasse 21*

*CH-8006 Zurich*

*tél. ++41 1 260 19 99*

*fax ++41 1 260 26 38,*

*jahr2000-delegierter@sun-web.ch*

*www.millennium.ch*

*Ulrich Grete*

*Susanne Kiener*

*Hans-Rudolf Hodel*

*Rolf Frei\**

\* Ulrich Grete est délégué à l'an 2000 du Conseil fédéral. Susanne Kiener est collaboratrice d'Ulrich Grete; Hans-Rudolf Hodel est chargé de l'an 2000 et chef de la division du personnel du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE); Rolf Frei est collaborateur à la section réseau de représentations et tâches consulaires du DFAE.

vaillant à temps partiel ne doivent pas être discriminées par rapport aux personnes travaillant à plein temps. Cette règle vaut particulièrement pour l'embauche, l'attribution des tâches, l'aménagement des conditions de travail, la formation et le perfectionnement professionnels, l'avancement, le licenciement et les assurances sociales, prévoyance professionnelle y compris.

**NYF**

## Initiatives populaires pendantes

Les initiatives populaires suivantes peuvent être signées:

**«Moratoire-plus – Pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire»**  
(jusqu'au 01.10.1999)  
Association «Strom ohne Atom», Leo Scherer, case postale 2322, CH-8031 Zurich

**«Sortir du nucléaire – Pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffection progressive des centrales nucléaires»**  
(jusqu'au 01.10.1999)  
Association «Strom ohne Atom», Leo Scherer, case postale 2322, CH-8031 Zurich

**«Pour une offre appropriée en matière de formation professionnelle (initiative pour des places d'apprentissage)»**  
(jusqu'au 28.10.1999)  
Sarah Müller, Postgasse 21, CH-3001 Berne

### «Pour une durée du travail réduite»

(jusqu'au 05.11.1999)  
Union syndicale suisse, Monbijoustr. 61, CH-3007 Berne

### «Pour un impôt sur les gains en capital»

(jusqu'au 05.11.1999)  
Union syndicale suisse, Monbijoustr. 61, CH-3007 Berne

### «Pour la liberté de parole et la levée simultanée de l'interdiction du racisme»

(jusqu'au 12.11.1999)  
Kunigunde Grätzer-Karner, case postale 114, CH-8042 Zurich

### «La souveraineté personnelle des citoyens» (instauration, en qualité d'instance judiciaire suprême, de la Commission technique du sénat d'une

«Académie suisse de la technique, des questions vitales et des sciences»)

(jusqu'au 12.11.1999)  
Kunigunde Grätzer-Karner, case postale 114, CH-8042 Zurich

### «Pour la mère et l'enfant – pour la protection de l'enfant à naître et pour l'aide à sa mère dans la détresse»

(jusqu'au 2.12.1999)  
Dominik Müggler, case postale, CH-4011 Bâle

### «Pour un revenu assuré en cas de maladie (initiative indemnité journalière)»

(jusqu'au 16.12.1999)  
Union syndicale suisse, case postale 64, CH-3000 Berne 23

### «Droits égaux pour les personnes handicapées»

(jusqu'au 04.02.2000)  
Konrad Stokar, Effingerstr. 55, CH-3008 Berne

### «Pour l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU)»

(jusqu'au 08.03.2000)  
Vereinigung Volksinitiative Beitritt der Schweiz zur UNO, case postale 734, CH-4003 Bâle

### «Pour un approvisionnement en médicaments sûr et axé sur la promotion de la santé (Initiative sur les médicaments)»

(jusqu'au 15.03.2000)  
Société suisse de pharmacie, Dr. Max Brentano, Stationsstr. 12, case postale 193, CH-3097 Berne-Liebefeld

### «Internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables»

(jusqu'au 03.05.2000)  
Selbsthilfegruppe Licht der Hoffnung, Anita Chaaban, case postale, CH-9471 Buchs SG

### «Contre les abus dans le droit d'asile»

(jusqu'au 25.11.2000)  
UDC, Aliki Panayides, Brückfeldstrasse 18, case postale, CH-3000 Berne 26

### «Pour que les initiatives populaires soient soumises au vote dans les six mois et que le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale soient forclos»

(jusqu'au 22.12.2000)  
Flavio Maspoli, Medeag SA, 6648 Minusio

## Intéressante brochure sur les hautes écoles spécialisées (HES)



gue anglaise, destinée aux Suisses de l'étranger, sur les hautes écoles spécialisées. Elle est parue sous la forme d'un numéro spécial de la revue scientifique «Vision» et peut être commandée au moyen du talon ci-joint. Cette brochure contient des explications sur la place qu'occupe

pent les hautes écoles spécialisées dans notre système de formation et aborde également des questions telles que le contrôle de la qualité, la recherche et la reconnaissance des diplômes. La présentation des sept hautes écoles spécialisées régionales, de leur orientation et du

coursus des études y occupe une place centrale. Une partie pratique comporte de nombreuses adresses utiles.

### Plate-forme d'information et marché du travail

«Vision», magazine suisse des sciences et de l'innovation, est publié sous l'égide du Groupement pour la science et la recherche (GSR) et de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. Il aborde des sujets relatifs aux domaines de la formation, de la science et de l'innovation. A côté de cela, une bourse d'emplois pour universitaires est proposée sur internet. Elle permet aux Suisses de l'étranger d'avoir plus facilement accès au marché du travail en Suisse. Le même site propose également des places de stages. Son adresse: [www.swiss-science.ch](http://www.swiss-science.ch)

Le système de formation supérieure en Suisse est en pleine mutation. La principale innovation est la création de sept hautes écoles spécialisées régionales. Elles permettent avant tout aux apprentis qui ont terminé leur apprentissage et passé une maturité professionnelle de poursuivre leur formation par des études supérieures. Grâce à cette perspective, l'apprentissage est revalorisé.

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie a édité une brochure attrayante en lan-

### Bulletin de commande

- abonnement annuel à Vision (paraît 4 fois par année)  
 édition allemande     édition française     édition anglaise  
au prix de CHF 55.- (Europe) resp. 65.- (outre-mer) port et TVA inclus.  
 édition spéciale «The Universities of Applied Sciences in Switzerland», brochure d'information spéciale sur les hautes écoles spécialisées, au prix de CHF 30.- port et TVA inclus.

Prénom \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Entreprise, institution \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NP, lieu \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Fax \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Commande à adresser à Science Com AG, Kirchenfeldstrasse 14, CH-3005 Berne, fax +41 31 356 53 50 ou e-mail: [vision@sciencecom.ch](mailto:vision@sciencecom.ch)